

Citybike Wien  
Gewista Werbeges.m.b.H.  
Postfach 124  
1031 Vienne



## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE CONTRAT CARTE BANCAIRE ( « CONDITIONS GENERALES CARTE BANCAIRE » )**

Les Conditions générales CARTE BANCAIRE s'appliquent aux utilisateurs des vélos de CITYBIKE WIEN qui empruntent un vélo moyennant l'identification par une carte bancaire d'une part, et Gewista-Werbegesellschaft m.b.H. (appelé par la suite « l'exploitant ») d'autre part.

Peut être utilisée comme comme carte bancaire :

- une carte Maestro autrichienne, ou
- une carte V-Pay autrichienne.

### **1. Conclusion du contrat**

Avant d'utiliser le système de CBW pour la première fois, l'utilisateur se fait enregistrer à un terminal CB ou via Internet. Le contrat naît de l'enregistrement complet de l'utilisateur et du paiement de la redevance unique d'enregistrement que l'utilisateur effectuera directement au terminal CB. En réalisant l'opération d'enregistrement, l'utilisateur déclare accepter sans restrictions les présentes Conditions générales dans la version en vigueur au moment donné.

### **2. Droits de l'utilisateur**

- 2.1 Aussi longtemps que la carte bancaire gardera sa validité et que l'utilisateur sera en mesure de s'acquitter des obligations pour lesquelles il s'est engagé, il aura le droit d'utiliser - sans payer au comptant – la prestation de service proposée par CBW dans le cadre du système de CBW.
- 2.2 Via Internet, sous [www.citybikewien.at](http://www.citybikewien.at), l'utilisateur a le droit d'entrer ses données d'accès (nom d'utilisateur et mot de passe) pour vérifier les emprunts qu'il a effectués et les frais qui en résultent ainsi que leur condition (payés / impayés).
- 2.3 De la part de l'exploitant, il n'existe pas d'obligation de livraison, ni d'obligation de fournir une prestation, ni d'obligation d'assurer le service.

### **3. Obligations de l'utilisateur**

L'utilisateur est obligé

- de payer le tarif horaire conformément aux tarifs que l'exploitant a fixés dans les Conditions générales CBW;
- de conserver avec soin sa carte bancaire et les données d'accès (nom d'utilisateur et mot de passe) ainsi que de garder secrètes les données d'accès;
- de veiller à ce que son compte soit suffisamment approvisionné pendant la durée du contrat;
- d'aviser immédiatement l'exploitant (tél. +43 - 1 - 7980 777; [www.citybikewien.at](http://www.citybikewien.at); [kontakt@citybikewien.at](mailto:kontakt@citybikewien.at)) et le poste de police le plus proche en cas de vol ou de perte de sa carte bancaire et d'envoyer à l'exploitant par courrier une copie de la déclaration de perte ou de la plainte déposée pour vol.

### **4. Facturation**

- 4.1 La redevance d'enregistrement est payable tout de suite, les tarifs horaires le sont au moment de la restitution, et la redevance forfaitaire l'est après écoulement de la durée de 120 heures.
- 4.2 Le paiement des sommes impayées, y compris intérêts, frais et droits éventuels, doit être effectué par l'utilisateur uniquement par la carte bancaire, directement au terminal CB.
- 4.3 En cas de retard est convenue l'application d'intérêts de retard de 8% p.a. à compter à partir de la date d'exigibilité; les frais de rappel et d'encaissement doivent être remboursés. Du fait d'un retard dans le paiement de l'une ou l'autre obligation, ou de la résiliation du contrat sans préavis de la part de l'exploitant, toutes les créances deviennent exigibles immédiatement.
- 4.4 La compensation de créances de l'utilisateur est exclue, sauf s'il a le statut de consommateur au sens de la Loi de protection des consommateurs.

### **5. Responsabilité de l'utilisateur**

- 5.1 L'utilisateur répond de toute utilisation de sa carte bancaire qui soit contraire aux stipulations du contrat ou à la finalité originale ou qui soit autrement abusive. Dans ce contexte, il est obligé de garantir l'exploitant contre tout dommage et recours à la suite d'éventuelles revendications et prétentions auxquelles celui-ci serait confronté.
- 5.2 L'utilisateur répond de toutes les revendications et prétentions qui sont formulées à l'égard de l'exploitant en raison de l'usage fait de la carte bancaire à partir du

début du contrat jusqu'au moment où l'exploitant reçoit une communication l'informant de la perte, du vol, de l'endommagement ou d'autres incidents. À partir du moment où l'exploitant a été correctement prévenu, et sous réserve

qu'il reconnaisse les motifs allégués, l'utilisateur n'est pas tenu responsable vis-à-vis de l'exploitant des revendications résultant de l'utilisation abusive de la carte bancaire par des tiers.

## **6. Durée du contrat**

6.1 Ce contrat sera valide aussi longtemps que celui concernant la carte bancaire, conclu entre l'utilisateur et la banque qui a délivré la carte.

6.2 Chacune des parties du contrat a le droit de dénoncer celui-ci par lettre recommandée en observant le délai de dénonciation d'un mois.

6.3 En outre, pour un motif grave, chacune des parties est aussi en droit de dénoncer le contrat, cette fois sans préavis. Un motif grave qui est imputable à l'utilisateur et qui permet à l'exploitant de dénoncer le contrat sans préavis, est avant tout le non-respect, de la part de l'utilisateur, de ses obligations de paiement ou d'une autre obligation contractée par le présent contrat, ensuite une procédure de faillite ouverte contre lui, ou encore l'existence de soupçons justifiés concernant l'utilisation non autorisée ou abusive de sa carte bancaire. Dans ces cas-ci, l'exploitant peut avec effet immédiat interdire à l'utilisateur l'accès aux prestations de CBW.

6.4 Après que le contrat a pris fin, pour quelque raison que ce soit, l'utilisateur n'a plus le droit de bénéficier des possibilités d'utilisation du système de CBW auxquelles le contrat a donné accès.

## **7. Déclaration de consentement au traitement électronique de données personnelles**

L'utilisateur est d'accord pour que ses données, qui ont été communiquées à l'exploitant dans le cadre des présentes relations contractuelles ou relations d'affaires, soient sauvegardées de manière automatisée chez l'exploitant aux fins d'exécution du contrat, et aussi pour qu'elles soient transmises dans cette même fin par l'exploitant aux sous-traitants travaillant dans le cadre du système de CBW (Gewista Service GmbH; Sycube Informationstechnologie GmbH) et traitées à l'intérieur de ces entreprises-ci. Par une communication écrite, l'utilisateur peut à tout moment révoquer la présente déclaration de consentement. Dans un pareil cas, le contrat prendra fin dès que l'exploitant aura reçu ladite communication écrite.

## **8. Application des Conditions générales CITYBIKE WIEN**

À toutes les prestations dans le cadre du présent contrat dont on bénéficie grâce à une carte bancaire, s'appliquent les Conditions générales de contrat CITYBIKE WIEN dans la version qui est en vigueur au moment donné.

## **9. Responsabilité de l'exploitant**

Les revendications de dommages-intérêts à l'égard de l'exploitant, formulées pour quelque motif que ce soit, ne sont pas acceptées, à moins qu'elles ne soient dues à une négligence grave de l'exploitant ou à un acte commis par lui avec préméditation. La charge de la preuve incombe à l'utilisateur, sauf dans le cas où il est consommateur au sens de la Loi de protection des consommateurs. À cause d'un mauvais fonctionnement de la carte bancaire ou du système d'emprunt de CBW, il n'est, en général, pas possible de formuler de revendications de dommages-intérêts à l'égard de l'exploitant.

## **10. Clause de sauvegarde**

Au cas où certaines dispositions des présentes Conditions générales seraient sans effet ou deviendraient inefficaces, la validité des autres dispositions n'en sera pas affectée pour autant. Dans ce cas, les parties du contrat s'engagent à remplacer les dispositions inefficaces par d'autres qui correspondent à leurs objectifs économiques.

## **11. Droit applicable; litiges**

Le contrat entre l'exploitant et l'utilisateur est soumis au droit autrichien, les règles de renvoi prévues par le droit autrichien international privé restant exclues. Pour d'éventuels litiges résultant du ou liés au contrat d'utilisation – dans la mesure où ces litiges seront admissibles -, sera seul compétent celui des tribunaux de Vienne-Innere Stadt qui aura alors compétence matérielle.

## **12. Applicabilité des présentes Conditions générales**

La version des Conditions générales CARTE BANCAIRE qui fera foi sera celle publiée sur la page d'accueil [www.citybikewien.at](http://www.citybikewien.at). En entrant le mot de passe au terminal CB, l'utilisateur accepte les Conditions générales CARTE BANCAIRE dans la version qui est en vigueur au moment donné. Du reste, toute modification ou tout complément apportés au contrat doivent être rédigés par écrit ; de même, le fait de ne pas satisfaire à cette exigence de forme, doit être convenu par écrit.